

**HOMOLOGATION**  
 (Valable pour dix ans du 17/07/2007 au 16/07/2017)

Pl la loi n° 42-85 du 8 chawane (19 décembre 1996) relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole;

Pl la Décret du 12 rabit II (2 décembre 1972) portant réglementation sur l'importation, la distribution et l'usage des substances vénéneuses modifié par les Décrets du 6 avril 1978, 4 novembre 1972 et 17 mars 1953;

Pl le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrém 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole.

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole, instituée par Décret n°2-01-1241 du 17 septembre 2001, révisé le 05/07/2007 et 23-24/06/2011.

La Spécialité:	<b>BANKO 500</b>
Matière active:	500 g/l Chlorothalonil
Formulation:	Suspension Concentré (SC).
Classée au tableau:	C de la classification toxicologique
Homologuée sous le numéro:	<b>D03-7-003</b>
Société mère:	ARYSTA LIFESCIENCE
Est autorisée à être vendue au Maroc par la société	<b>CALIMAROC</b> 82, Rue Loudaya, La villette, Casablanca 20300.

**USAGES AGRICOLES:**

 ➤ **Lutte contre le Mildiou de la Tomate:**

- Dose d'application: **200 ml P.C /hl.**
- Epoque et fréquence d'application: Une fois que les conditions sont favorables au développement de la maladie.
- Délai d'emploi avant récolte (DAR): **3 jours.**

 ➤ **Lutte contre le Mildiou de la Vigne:**

- Dose d'application: **200 ml P.C /hl.**
- Epoque et fréquence d'application: Une fois que les conditions sont favorables au développement de la maladie.
- Délai d'emploi avant récolte (DAR): **30 jours.**

 Le Responsable de l'Office  
 National de Sécurité Sanitaire  
 des Produits Alimentaires

Signé : Hamid BENAZZOU